

**Arrêté n°2025 – 93 portant proclamation des résultats de l'élection des
représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR STAPS**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2025 - 70 relatif au renouvellement du collège usagers au conseil de gestion de l'UFR STAPS

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 25 novembre 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR STAPS.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège usagers

Sièges à pourvoir : 4
Inscrits : 1229
Votants : 84
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages valablement exprimés : 83
Quotient électoral : 20,75

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges direct attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Agir pour les étudiants en STAPS	83	4	/	4

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
FAIDER Kyllianis	NICOLAS Clovis
FALCI Margot	VAUCHER-RUINART Lola
MARESCOT Mattheo	PELARATTI Loris
DURAND Mailys	FRANCART Angéline

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur de l'UFR LSH est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 28 nov. 2025



Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 28/11/2025
Mis en ligne le : 28/11/2025